

## SOUS COUCHE

### Impression pénétrante et durcissante

Sign **NATURE**  
d'exception



Eu Ecolabel  
FR/044/026



\*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).



## DEFINITION / DESTINATION

Peinture d'impression à base de résine acrylique, diluable à l'eau, pour la décoration intérieure des murs et plafonds de pièces sèches.

Impression pénétrante à durcissement rapide, pour le blocage des fonds poreux non alcalins (plâtre, plaques de plâtre, bois, panneaux de particules, anciennes peintures et tout support dont le pH est inférieur à 9).

### PROPRIETES :

- Protège le carton des plaques de plâtre pour les détapissages ultérieurs.
- Régule parfaitement la porosité du support.
- Excellent pouvoir garnissant et opacifiant.
- Sans odeur
- Facile d'application
- Grande pénétration et durcissement rapide.

PRODUIT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE HUMAINE TOUT EN GARANTISSANT UN BON NIVEAU DE PERFORMANCE.

## CARACTERISTIQUES

COV : (directive 2004/42/CE). Valeur limite UE pour ce produit (cat A/g) : 30 g/l.

Ce produit contient moins de 1 g/l de COV.

<b>FAMILLE</b>	NF T 36-005 - Famille I classe 7b2
<b>COMPOSANTS LIANT</b>	Copolymère acrylique
<b>DENSITE à 20°</b>	1,54 ± 0,05
<b>VISCOSITE à 20°C</b>	133 ± 3 KU
<b>EXTRAIT SEC EN POIDS</b>	59 % ± 2
<b>EXTRAIT SEC VOLUMIQUE</b>	37 % ± 2
<b>DILUTION</b>	Sans dilution Airless : diluer de 3 à 10 %.
<b>SECHAGE (à 23°C et HR 50%)</b>	1 heure (hors poussière), sec : 2 h, recouvrable : 6 h
<b>ASPECT</b>	Mat – brillant spéculaire inférieur à 10 sous 60°

**FICHE TECHNIQUE**

<b>RENDEMENT MOYEN</b>	8 à 10 m <sup>2</sup> /l suivant la porosité du support.
<b>COULEUR</b>	Blanc Teintable Pastel Peut se teinter avec des colorants universels. Ne pas dépasser la dose de 3 %.
<b>CONDITIONNEMENT</b>	0,5 L - 2,5 L

Les valeurs sont données pour le produit blanc.

**MISE EN OEUVRE**

<b>REPARATION DES SUPPORTS</b>	Elle devra être conforme au DTU 59.1 en vigueur.
	Les supports seront propres et sains. ↳ Les anciennes peintures seront adhérentes et convenablement lessivées. ↳ Les parties métalliques seront protégées par une couche de primaire antirouille  ↳ Bien mélanger avant application.
<b>CONDITIONS CLIMATIQUES</b>	En travaux d'intérieur, la température ne devra pas être inférieure à +5°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 30 %.
<b>NOMBRE DE COUCHES</b>	1 couche sur fonds cohérents
<b>MATERIEL D'APPLICATION</b>	Brosse, Rouleau et Airless
<b>NETTOYAGE</b>	Eau avant séchage.

**FICHE TECHNIQUE**
**PRECAUTIONS**

Contient des produits biocides : contient MELANGE DE : 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO.CE 247-500-7];2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE et 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Tenir hors de portée des enfants.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Porter des gants et des lunettes de protection.

Utiliser dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante ou en cas d'utilisation de dispositifs de pulvérisation, porter un équipement de protection respiratoire.

En cas d'ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

Pour de plus amples renseignements, se référer à notre fiche de données de sécurité.

**CONSERVATION**

24 mois dans l'emballage d'origine, fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

**ENVIRONNEMENT**

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts.

Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides.

Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

**DECHETS**


Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement agréé.

Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contacter les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur. CED : 080112